



## CHRONIQUE

Jean-Marc Siroën, professeur à l'université Paris-Dauphine

# L'OMC à la croisée des chemins

**L**e Brésilien Roberto Carvalho de Azevêdo succédera au Français Pascal Lamy, le 1<sup>er</sup> septembre prochain, pour diriger l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui encadre les négociations commerciales multilatérales, administre les traités et règle les différends entre les pays membres. Très soutenu par son gouvernement, le nouveau directeur général sera donc issu d'un pays émergent qui hérite d'une longue tradition protectionniste.

Il prendra ses fonctions dans un contexte particulièrement difficile. A très court terme, il devra préparer la conférence de Bali, qui aura lieu du 3 au 6 décembre 2013 et qui tentera de faire progresser le cycle de Doha. Ce *round*, ouvert en 2001, a déjà épuisé ses deux prédécesseurs et le premier défi du nouveau directeur sera d'en finir avec cette interminable négociation.

Le programme « fin de siècle » de cette négociation multilatérale, laborieusement avalisé en 2001 à Doha, n'a pas vu venir la montée en puissance des pays émergents, les menaces sur la sécurité alimentaire, l'explosion des investissements directs, la relocalisation de la production et... la crise économique. Le nouveau directeur devra-t-il alors entre-



Roberto Carvalho de Azevêdo devra convaincre les pays membres d'adhérer aux évolutions nécessaires.

tenir l'illusion d'un possible traité qui risquerait d'ailleurs de ne pas être ratifié par le Congrès américain ou préférera-t-il constater l'échec de la négociation,

ce qui aurait au moins l'avantage d'imposer une mise à plat du fonctionnement et des principes de l'OMC? Avec 159 pays membres, il devient en effet de plus en plus difficile de respecter le principe du multilatéralisme, qui facilite l'accès aux marchés de tous les pays membres, et la règle du consensus qui permet à Vanuatu de bloquer un accord au même titre que les Etats-

Unis ou l'Union européenne.

De fait, le multilatéralisme se heurte aujourd'hui à la multiplication des accords commerciaux dits « bilatéraux », qui n'ouvrent l'accès aux marchés nationaux qu'à certains pays tout en imposant des règles qui complètent – ou se substituent – à celles de l'OMC en matière, par exemple, de propriété intellectuelle, de concurrence, d'investissements, voire de normes de travail et de droits de l'homme. Le Président Obama, en annonçant l'ouverture de négociations commerciales bilatérales avec l'Union européenne, ne fait qu'accélérer une évolution qui, à terme, cantonnerait l'OMC au règlement des différends.

La solution intermédiaire ne serait-elle pas une OMC à plusieurs vitesses, qui rendrait le consensus non bloquant, mais qui, en contrepartie, limiterait les règles ou les avantages aux seuls pays qui y adhèreraient? Cette orientation redonnerait un rôle à l'OMC dans un processus d'ouverture et de régulation du commerce qui lui échappe aujourd'hui, au profit des accords régionaux ou bilatéraux qui l'ignorent largement.

Les institutions internationales ne meurent pas. Mais le nouveau directeur général devra être particulièrement convaincant pour faire adhérer les pays membres aux évolutions nécessaires. ■



**La règle du consensus permet à Vanuatu de bloquer un accord au même titre que les Etats-Unis ou l'Union européenne**